



Dossier du BHI No. S3/4405

LETTRE CIRCULAIRE 82/2007  
19 septembre 2007

**SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES (M-4)  
UTILISATION DE L'ANGLAIS SUR LES CARTES MARINES**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 A la 3e réunion du Groupe de travail sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG), en novembre 2006, le BHI a attiré l'attention sur la décision No. 9 de la XVe Conférence hydrographique internationale (1997) :

*« Il est proposé que les Services hydrographiques ne publient pas de cartes en anglais portant toutes les légendes sur les cartes concernant leurs eaux territoriales dans leur langue nationale et en anglais. »*

La proposition avait été soumise à l'ancienne Commission sur la standardisation des cartes pour que cette dernière en examine les références techniques. Toutefois, aucune résolution technique, nouvelle ou révisée, n'a été publiée. Aussi, le BHI a invité le CSPCWG à examiner la Décision 9 dans le cadre de la M-4 (Spécifications de l'OHI pour les cartes marines).

2 En conséquence, après avoir retracé l'historique de la décision de la CHI de 1997, le CSPCWG a rédigé une nouvelle spécification pour inclusion dans la section B-510 de la M-4 « Langue : Règles générales ». Le projet de spécification est proposé en Annexe A. Il entraînerait la renumérotation des deux paragraphes suivants, qui sont tout particulièrement destinés aux versions imprimées des cartes INT. Si la nouvelle spécification proposée est adoptée, il ne sera pas nécessaire d'ajouter une nouvelle résolution technique à la M-3.

3 Lorsque la nouvelle spécification B-510.4 sera publiée, il en découlera également quelques changements mineurs à la M-4:

- La spécification B-110.5 sera légèrement modifiée de façon à ce que la première phrase se lise comme suit : « La normalisation de la langue et des noms en B-500 se conforme aux usages internationaux appropriés ».
- Une référence croisée sera ajoutée à la spécification B-122.
- Le titre de la Section 500 sera modifié comme suit : « Texte : langue, nombres, noms, types de caractères ».

Tous ces changements combinés doivent aider le cartographe à localiser aisément les directives relatives à l'utilisation de la langue.

4 Il est demandé aux Etats membres de réviser la spécification proposée. Conformément à la Spécification B-160, les Etats membres doivent informer le BHI (info@ihb.mc) de toute éventuelle objection majeure qu'ils pourraient avoir à l'encontre de l'adoption de cette spécification, ou lui faire parvenir tout autre commentaire, dans un délai de trois mois. Les commentaires des Etats membres devront donc parvenir au BHI, au plus tard le **19 décembre 2007**. En l'absence de toute objection, le BHI annoncera, dans une lettre circulaire de suivi, que la nouvelle spécification est entrée en vigueur. Le CSPCWG les inclura ensuite dans la M-4 dès qu'il en aura l'opportunité.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', with a period at the end.

Capitaine de vaisseau Robert WARD  
Directeur

Annexe A: Projet de spécification B-510.4 de la M-4 : Langue utilisée sur les cartes.

**Nouvelle spécification B-510.4**  
**Projet**

**B-510.4**      **Langue utilisée sur les cartes.** L'anglais est la langue admise au niveau international pour la navigation et les communications à la mer (voir Règle 14 du Chapitre V de la Convention SOLAS). Voir également spécification B-122.

La XVe Conférence hydrographique internationale (1997) a décidé que les Services hydrographiques ne publiant pas de cartes en anglais portent toutes les légendes sur les cartes concernant leurs eaux territoriales dans leur langue nationale et en anglais (Décision 9).

Il résulte de cette décision qu'une version anglaise de toutes les notes doit être portée sur toutes les cartes en langue non anglaise. Les légendes importantes du point de vue de la navigation doivent également être portées en anglais, ou si cela est plus commode, être listées dans un glossaire (clé) sur la carte. Une version anglaise des notes et des légendes est particulièrement appropriée sur les cartes utilisées pour la navigation internationale.

Les paragraphes B-510.4(I) et B-510.5(I) existants seront renumérotés B-510.5(I) et B-510.6(I) respectivement.